

## ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE ROUTE DE BELLEVUE

N° 2026-010TVX

**Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,**

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise INEO LACQ, en charge des travaux de terrassement et branchement électrique, route de Bellevue, en agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MARENNE,
- **Vu** la permission de voirie du CD40 N° DAV000960, en date du 16/03/2026,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'entreprise INEO LACQ est autorisée à effectuer les travaux de terrassement et branchement électrique, route de Bellevue, en agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MARENNE, du 16/03/2026 au 26/03/2026 inclus.

**ARTICLE 2 :** Les deux sens de circulation sont concernés, avec un empiètement sur la chaussée et un maintien de largeur de voie de 3 mètres durant les travaux ainsi qu'une interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds avec une vitesse limitée à 30 kilomètres par heure.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise INEO LACQ est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.  
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise INEO LACQ.

**ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise INEO LACQ.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :

- M. le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Saint Vincent de Tyrosse,
- M. le Responsable des Services Techniques,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- UTD de Soustons,
- INEO LACQ,

**Fait à Saint Geours de Marenne, le 16 mars 2026**

**Le Maire,  
Mathieu DIRIBERRY,**

